Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20261112-2026082-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2026 .

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Christophe JICQUEL, Emmanuel MONVOISIN Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE.

Secrétaire de séance : Audrey HIROU-ROBERT.

Absente excusée : Emilie THAUNAY (pouvoir à Sébastien RAOULT)

2026-082 : Budget Commune 2026 : décision modificative n°1.

Au vu des remplacements non prévus au sein de différents services de la commune, de la difficulté de recrutement pour le service administratif (appel au service missions temporaires du CDG 35), un ajustement des crédits alloués aux frais de personnel (masse salariale) est à prévoir.

Il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget commune 2026 et de procéder au virement de crédits suivants au sein de la section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses
				11	60621	Combustibles	-1 500,00 €
				11	60632	Fournitures de petit équipement	-5 000,00 €
				11	6064	Fournitures administratives	-1 000,00 €
				11	615228	Autres bâtiments	- 6 000,00 €
				11	6226	Honoraires	- 1 000,00 €
				SOUS-TOTAL			**-14 500,00 €**
12	6218	Autre personnel extérieur	+29 000,00 €	12	6411	Personnel titulaire	-21 000,00 €
12	6413	Personnel non titulaire	+10 000,00 €	12	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-3 500,00 €
				SOUS-TOTAL			**-24 500,00 €**
TOTAL			**+39 000,00 €**	**TOTAL**			**-39 000,00 €**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette décision modificative n°1 du budget commune 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cette décision modificative n°1 du budget commune 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20261112-2026082-DE

Le Maire

Ange PRIOUL

